

Chers voisins, chères voisines,

Le peuple suisse sera bientôt appelé à se prononcer sur deux révisions de la loi concernant les loyers. Si elles sont acceptées, nos droits en tant que locataires seront gravement affaiblis. **Il sera plus facile de résilier un bail et les grands groupes immobiliers, motivés par le profit, pourront ensuite augmenter les loyers.**

Par cette lettre, je vous appelle à voter 2 x NON à ces révisions injustes !

De quoi s'agit-il exactement ?

1. **Besoin propre** : Aujourd'hui déjà, les bailleurs peuvent résilier un bail s'ils veulent récupérer le logement pour eux-mêmes ou leurs proches. Ces nouvelles règles permettront de résilier les baux encore plus rapidement, sans tenir compte des intérêts des locataires et sans raison valable.
2. **Sous-location** : À l'avenir les bailleurs pourront résilier un contrat de bail dans des très courts délais (30 jours !) en cas de simples erreurs formelles ou d'oublis mineurs de la part des locataires. La sous-location concerne pourtant des centaines de milliers de personnes : celles qui partagent leur logement pour réduire les coûts, les locataires commerciaux, les cabinets médicaux, etc.

Avec ces deux révisions, la protection des locataires sera réduite. L'équilibre entre les bailleurs et les locataires pencherait dangereusement en notre défaveur.

Pour éviter cela, nous, locataires, devons défendre nos droits. Nous représentons plus de 60 % de la population. Le droit au logement devrait être garanti pour toutes et tous.

Que pouvons-nous faire ?

- **Voter 2 x NON à ces révisions le 24 novembre ;**
- **Sensibiliser nos proches** en les informant du danger que représentent ces nouvelles lois.

Ensemble, nous pouvons empêcher cette attaque contre les locataires !

Meilleures salutations,

P.-S. : Vous trouverez plus d'informations ainsi que des possibilités d'action sur le site attaque-locataires-non.ch.